OABA
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

La Lettre

1er semestre 2015

Sommaire

- Editorial 1
- Hommage à Charlie 2
- Manifestations FNSEA 4
- Actualités 5
- Fin de vie des chevaux 6
- Sauvetages 7
- Procédures judiciaires 8
- Etiquetages 12
- Statut juridique 13
- Débats avec l'OABA 14
- A lire 15
- Internet et réseaux 16

EDITORIAL

L'année 2015 débute avec l'adoption en dernière lecture par l'Assemblée Nationale d'un projet de loi dont le texte initial ne laissait pas présager une modification du statut juridique de l'animal, tant attendue par les organisations de protection animale. Un amendement surprise est venu introduire dans le code civil une définition des animaux comme *"des êtres doués de sensibilité"*, tout en les laissant rattachés au régime juridique des biens. Une modification très symbolique dont il faudra se satisfaire pour un certain temps avant, espérons-le, une réelle modification du régime juridique de l'animal (voir page 13).

Le début de l'année 2015 restera marqué dans nos mémoires par les attentats meurtriers qui ont frappé, en particulier, les rédacteurs de *Charlie Hebdo* auxquels nous avons souhaité rendre hommage (voir pages 2 et 3).

Dans cette *Lettre de l'OABA*, nous revenons sur les actions judiciaires menées, au cours de l'année 2014, sous la direction de Frédéric Freund et les interventions de nos avocats (voir pages 7 à 11). Près de 1000 animaux (962 exactement) ont été accueillis en 2014 par notre Association, victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins. Un budget de plus en plus important est consacré chaque année à ces sauvetages, uniquement grâce à l'aide de nos adhérents, donateurs et légataires. **L'OABA dispose de douze fermes partenaires réparties en France** pour accueillir ces animaux qui ont souvent vécu un enfer.

Si l'OABA a le **savoir-faire** pour intervenir de l'élevage à l'abattoir, notre association pêche par le **faire-savoir.** Notre budget d'appel à la générosité n'est que de 6% de nos dépenses, ce qui est bien peu au regard d'autres associations. Nous avons décidé de développer notre communication, en intervenant dans des conférences-débats, en modifiant notre site Internet et en développant nos réseaux sociaux (voir pages 14 et 16).

L'industrialisation des élevages et des abattoirs, avec leurs conséquences sur le bien-être animal et sur l'environnement, sera au cœur de nos débats avec des invités de renom au cours de notre Assemblée générale du **Samedi 11 avril 2015**.

Au cours de cette séance exceptionnelle, qui se tiendra dans un lieu prestigieux, nous célèbrerons le 50e anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique de l'OABA et le 100e anniversaire de la naissance de feu Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'Œuvre. Nos adhérents recevront une invitation personnelle.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

O.A.B.A
10, place Léon Blum
75011 PARIS

Association reconnue d'utilité publique depuis 1965

Téléphone : 01 43 79 46 46
Télécopie : 01 43 79 64 15

@oaba_off
facebook.com/oaba
oaba.fr
contact@oaba.fr

HOMMAGE À CHARLIE

Mort le 7 janvier 2015

En 2009, lors de son assemblée générale au Palais du Luxembourg, l'OABA avait remis la médaille d'honneur à Luce Lapin pour sa chronique de défense des animaux intitulée *Les Puces* publiée chaque mercredi depuis 1993 dans *Charlie Hebdo*.

Blessé le 7 janvier 2015

Des membres de l'équipe de rédaction de *Charlie Hebdo* étaient venus à cette réunion, entre autres Charb, Riss, Cabu, le docteur Patrick Pelloux et Catherine Meurisse. A cette occasion, Cabu avait publié des caricatures illustrant cette réunion dans le numéro du 1er avril 2009 de *Charlie Hebdo*

Mort le 7 janvier 2015

Très choquée par l'attentat dont a été victime la rédaction de *Charlie Hebdo*, l'OABA rend hommage à ces dessinateurs qui utilisaient l'humour pour défendre la cause animale et qui sont morts le 7 janvier : Cabu, Charb, Honoré, Tignous et Wolinski. Nos pensées aux autres victimes et aux survivants.

Remise de la médaille d'honneur à Luce Lapin par Frédéric Freund

Chez les charpentiers, "lapin" est le surnom traditionnel par lequel on appelle les apprentis. Mais Luce Lapin n'est pas une apprentie, c'est une journaliste, pas une apprentie journaliste, mais bien une journaliste confirmée, qui tient depuis 1993 la seule chronique de défense des animaux, publiée chaque mercredi dans *Charlie Hebdo*, le seul journal toutes tendances confondues à proposer une vraie tribune sur nos amies les bêtes. Une chronique tout animalement intitulée *Les Puces*.

Depuis peu, *La Puce de la semaine* a également vu le jour sur le site web de *Charlie Hebdo*. Il est certain que deux *Puces* pour le prix d'une (car si le journal est payant, le site Internet est gratuit) ça va en démanger certains…

Si à l'origine *Les Puces* avaient pour finalité l'adoption de chats et de chiens, elles sont devenues au fil du temps une vraie tribune qui permet de dénoncer, entre autres violences et cruautés faites aux animaux, la corrida, la chasse, l'expérimentation animale ou encore l'élevage industriel et l'abattage sans étourdissement.

L'OABA aime bien *Les Puces* et *Les Puces* le lui rendent bien, car nos communiqués de presse sont régulièrement cités dans *Charlie Hebdo*. Mais nulle méprise. Cette médaille n'est pas attribuée en remerciement de la publication des communiqués de l'OABA.

Cette médaille vient récompenser une journaliste, une vraie : intelligente, sincère, avec des convictions et une belle façon de les faire partager grâce à ses écrits. Que Luce trouve dans cette médaille toute notre reconnaissance et indirectement celle de nos amies les bêtes, trop souvent raillées, trop rarement considérées par la presse.

Réponse de Luce Lapin

Je tiens cette chronique hebdomadaire consacrée à la défense animale, appelée "Les Puces" depuis le 13 mai 1993 grâce au soutien de mon ami Cabu.

Un grand merci à l'OABA et à mes petits camarades de Charlie et des éditions "Les Échappés" venus me soutenir : Isabelle, l'assistante de Philippe Val, Riss, Charb, Nicolas, Valérie, Jean-Luc, Catherine, le grand Cabu et notre urgentiste et chroniqueur préféré, Patrick Pelloux, qui fait partie de la famille Charlie.

Palais du Luxembourg - 28 mars 2009

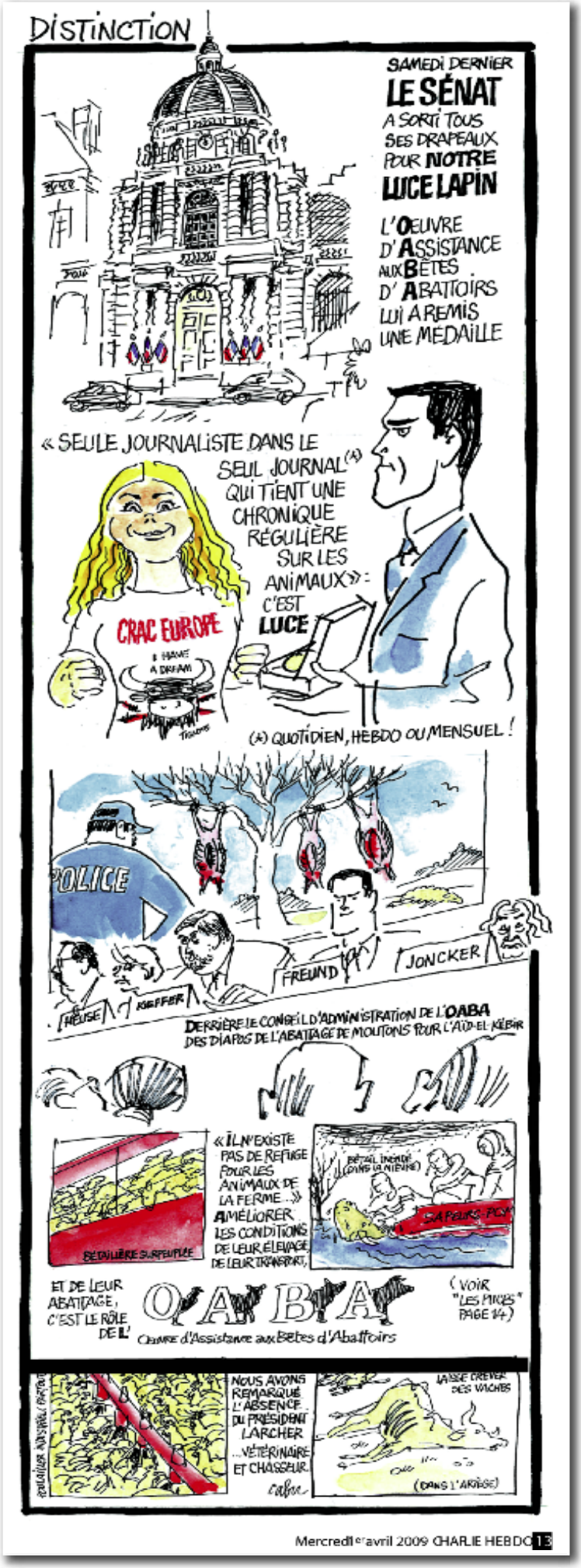

MANIFESTATIONS FNSEA
Une autre vision du bien-être animal

Les agriculteurs, qui se disent accablés par les contrôles et les réglementations, ont crié leur ras-le-bol, le 5 novembre 2014 dans tout le pays, avec plus de 35 000 agriculteurs mobilisés, selon la FNSEA (Fédération nationale des Syndicats d'exploitants agricoles) et JA (Jeunes Agriculteurs). Des syndicats agricoles qui ont montré leur vrai visage, lors de ces manifestations. Outre les traditionnels dépôts et jets de fumier aux abords des bâtiments publics, certains syndicalistes ont volontairement maltraité plusieurs animaux.

A Nantes (Loire-Atlantique), des ragondins ont été abandonnés et torturés. Après avoir été recouverts de peinture, les animaux ont été frappés à coups de pieds puis certains ont été déversés sur la voie publique et écrasés.

Ragondins torturés sur la voie publique à Nantes
© France 3 Régions

A Niort (Deux-Sèvres), un veau non identifié et une chèvre en mauvais état ont été abandonnés par certains représentants du monde agricole (FDSEA 79 et JA 79) dans le bureau de la permanence parlementaire de Madame Geneviève Gaillard, auteure d'une récente proposition de loi sur la réforme du statut juridique de l'animal. Grâce à l'intervention de Madame la députée des Deux-Sèvres, ces deux animaux apeurés ont pu être dirigés vers le refuge de Niort afin d'y être hébergés et soignés.

Chèvre abandonnée à Niort
© La Nouvelle République
La chèvre abandonnée avait des sabots non taillés !

Ces faits lamentables ont suscité une vague d'indignation chez nos concitoyens. Des procédures judiciaires sont en cours et l'OABA a d'ailleurs déposé une plainte auprès du parquet de Niort pour abandon d'animaux.

Dans un communiqué de presse, le président de l'OABA a appelé les éleveurs, les vrais, ceux qui n'ont pas le temps de manifester car ils doivent s'occuper de leurs animaux, à se désolidariser de ces syndicats agricoles pour qui les animaux ne valent pas mieux que le fumier qu'ils répandent sur la voie publique !

Le président de la FNSEA, sans doute surpris par l'ampleur des critiques (davantage que par la bêtise de ses adhérents) a d'ailleurs déclaré à l'AFP : *"Je considère que c'est une connerie et je ne cautionne pas ce type de dérapage"*.

La FNSEA voudrait nous faire croire depuis quelque temps que le bien-être animal est une préoccupation majeure de ses membres. En réalité, son intense lobbying auprès du législateur pour bloquer toute évolution normative en faveur des animaux, ajouté aux scandaleux faits du 5 novembre 2014, démontrent clairement le contraire.

Il est incompréhensible que ces syndicats jouissent d'une scandaleuse impunité depuis tant d'années. D'autant qu'ils ne respectent ni les animaux, ni les hommes.

Le ministre du Travail a fermement condamné, lors de cette journée d'action, les menaces dirigées à l'encontre des inspecteurs du travail. La FDSEA avait publié dans le journal de *La Marne Agricole* un article intitulé "Contrôleurs, vous êtes prévenus" dans lequel elle appelait les agriculteurs à faire obstacle aux contrôles en "neutralisant" les voitures des agents…

ACTUALITÉS

Après la ferme des 1 000 vaches, l'usine aux 1 400 veaux !

C'est un article paru dans *Le Populaire du Centre* en novembre 2014 qui a mis le feu aux poudres. On y apprenait en effet qu'un atelier d'engraissement était en construction à Saint-Martial-le-Vieux (Creuse) et qu'il accueillerait, dès février 2015, environ 1 400 veaux. Une fois qu'ils auront atteint le poids requis, les veaux seront achetés par le groupe Intermarché. Tous ces veaux seront abattus à Ussel, dans le département voisin de la Corrèze. Mais ils seraient abattus selon le rite halal car la viande serait destinée au marché méditerranéen (Lybie, Turquie, Egypte…)

Immédiatement les opposants à ce projet qui cumule le pire des modes d'élevage et d'abattage se sont manifestés : défenseurs des animaux réunis autour du collectif OEDA, membres de la Confédération paysanne mais également les élus écologistes du Conseil régional opposés à la subvention qui doit être allouée à ce projet.

Le 31 janvier, plus de 300 personnes ont bravé les très mauvaises conditions météorologiques pour venir défiler sur le plateau de Millevaches et dire non la surproduction animale.

L'OABA était présente et nos adhérents étaient rassemblés autour d'Armelle, notre chargée de mission, qui avait fait le déplacement depuis la Sarthe.

Depuis, les porteurs du projet affirment que les veaux ne seront pas abattus sans étourdissement puisqu'ils seraient destinés aux marchés italiens et grecs. Et de défendre l'engraissement et l'abattage en France plutôt qu'à l'étranger. Toutes ces déclarations contradictoires ne sont guère convaincantes…

Au final, les choses sont désormais très claires. D'un côté les éleveurs, de l'autre les businessmen. D'un côté les animaux qui voient la lumière du jour et mangent de l'herbe au pré et de l'autre des animaux cloîtrés, nourris à base de farine, de maïs et de soja importés et majoritairement OGM.

Les consommateurs pourront-ils choisir ? Bien sûr que non… Tout est fait pour qu'ils ne soient pas informés. Le livre d'Anne de Loisy (voir page 15) le dénonce efficacement.

Trafic de chevaux : un maquignon condamné à de la prison ferme

Un maquignon a été condamné le 1er décembre 2014 par le tribunal correctionnel de Charleville-Mézières (Ardennes) à un an de prison dont trois mois ferme pour abus de confiance après la plainte d'une trentaine de propriétaires de chevaux revendus frauduleusement à des abattoirs. Le tribunal l'a reconnu coupable d'avoir abusé les propriétaires des chevaux qui pensaient céder leurs animaux « contre bons soins dans un lieu de retraite paisible » alors qu'il les destinait à la boucherie. L'homme âgé de 73 ans, ancien boucher chevalin et entraineur hippique qui n'était pas inscrit au registre du commerce a également été condamné pour travail dissimulé avec interdiction définitive d'exercer un commerce d'animaux et l'obligation d'indemniser les victimes.

Scandale de la viande de cheval : l'instruction est close

L'enquête menée en France sur le scandale européen de la viande de cheval vendue pour du bœuf est terminée, avec quatre personnes mises en examen, courant novembre 2014, pour escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux et tromperie sur une marchandise. Le parquet doit désormais rendre ses réquisitions avant que les juges d'instruction ne décident d'un éventuel renvoi devant le tribunal correctionnel. Ce scandale, éclaté en 2013, a mis en lumière l'opacité des circuits d'approvisionnement dans l'agroalimentaire. Selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le trafic a concerné au niveau européen 50 000 tonnes de viande de cheval vendues pour du bœuf dans 13 pays, dont 800 tonnes en France.

FIN DE VIE DES CHEVAUX

L'avenir du cheval passera par l'abattoir...

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) dans un rapport rendu fin 2014, préconise au ministre de l'Agriculture des mesures afin d'inciter les détenteurs d'équidés à recourir à l'abattage de leurs animaux pour la boucherie, plutôt qu'à d'autres solutions en fin de carrière.

Pour rédiger ce rapport n°14059, les deux auteurs avaient consulté les principaux acteurs proches, ou vivant, de la filière bouchère, mais pas les organisations de protection animale. Les arguments provenant d'une même catégorie de *lobbying* sont particulièrement partisans…

Les quatre propositions du CGAAER

- La modification de la directive n°2001/82/CE relative aux résidus médicamenteux en vue de mettre en place un sas sanitaire de six mois afin de suivre les animaux ayant reçu certains traitements vétérinaires.
- Une campagne de communication pour favoriser l'Association nationale pour la gestion de l'équarrissage des équidés (ATM-ANGEE), née de la défection de l'État en matière de sécurité sanitaire et d'équarrissage des chevaux (alors que le système est maintenu pour les autres animaux de rente).
- L'obligation par voie législative d'une assurance "fin de vie" pour les chevaux destinés à l'équarrissage par "choix idéologique".
- L'amélioration du taux de récupération des livrets par les équarrisseurs et la promotion des échanges télématiques.

L'équarrissage : un problème à contourner

Depuis que l'État s'est désengagé de l'équarrissage des équidés, la filière doit faire face aux aléas du marché, avec des disparités importantes de tarifs selon les régions, plus ou moins de concurrence, voire des monopoles, et des tarifs lors du ramassage qui ne correspondent pas toujours au poids réel de l'animal mort.

Alors, les auteurs du rapport, Jacques Vardon et Émile Perez, souhaitent diminuer le tonnage équarri : "Compte tenu du déséquilibre entre le nombre d'animaux livrés à la consommation (36 %) et le nombre d'animaux équarris (64 %), il conviendrait de diminuer ce dernier nombre."

Tout est dit : on supprime un problème en éliminant la cause. Le CGAAER souhaite donc ouvrir les portes des abattoirs de plusieurs manières :

- en modifiant la réglementation relative aux limites maximales de résidus (LMR). Pour cela, il suffit de considérer tout équidé sans traitement médical depuis plus de six mois comme sain. Le feuillet médicamenteux du livret de l'animal semble être une barrière à l'encouragement à la consommation chevaline ;
- en demandant aux vétérinaires de recourir à des médicaments dépourvus de LMR, tout en reconnaissant les possibilités accrues de fraudes (utilisation d'un médicament avec LMR, mais inscription sur le livret d'un autre produit). Une suspicion d'autant plus normale que le manque de transparence dans la rédaction des livrets médicamenteux montre que la profession vétérinaire équine est fortement défaillante dans son rôle sanitaire impartial et n'a jamais réussi à imposer les textes de loi auprès de ses clients, alors qu'il n'y a aucun problème d'application des textes dans les autres filières ;
- en empêchant un propriétaire d'équidé de retirer définitivement son compagnon de la boucherie !

En résumé, ce rapport s'apparente davantage à un cahier de doléances de la part de différents acteurs de la filière équine pour lesquels la gestion de fin de carrière sportive ou de loisir ne peut être résolue que par l'élimination du problème : le cheval ou le poney. Au cours de la lecture du rapport, il n'est pas difficile de reconnaître la "patte" des organisations professionnelles interrogées, positions connues depuis des années et de plus en plus en décalage avec les attentes sociétales. Car le problème de fond, c'est bel et bien l'intégration de la seconde carrière de l'équidé dans l'équation économique de la filière.

Ce rapport est silencieux sur un point essentiel concernant l'abattage des chevaux. Il n'existe pas, en France, d'établissements spécialisés et les conditions de mise à mort des équidés apparaissent souvent inacceptables en raison d'équipements inadaptés ou mal entretenus. Avant toute nouvelle décision, il convient d'engager un plan d'investissement dans les abattoirs pour leur modernisation et renforcer les contrôles vétérinaires que l'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission européenne juge insuffisants.

Communiqué Ligue Française pour la Protection du Cheval

Source : www.agriculture.gouv.fr (Lettre du CGAAER n°93)

SAUVETAGES
Une mission essentielle de l'OABA

Les chèvres du réveillon

"Allo l'OABA ? Venez vite. Mon ancien concubin est parti en laissant ses chèvres. Je ne sais pas m'en occuper, je n'ai pas d'aliments en stock. Elles sont dehors sous la pluie et tremblent". Voilà l'appel au secours d'une jeune femme reçu par notre directeur, le 30 décembre 2014.

C'est Christelle la fille de Max Josserand (éleveur et transporteur récompensé lors de notre AG 2011) qui dès le lendemain s'est rendue près d'Arles pour prendre en charge 17 caprins, temporairement hébergés dans une pâture jouxtant un pavillon et qui, il est vrai, ne pouvaient y séjourner plus longtemps. Les animaux sont désormais à l'abri chez un agriculteur de l'Isère et ces petites biquettes font le bonheur des enfants du village.

Maxou, le taureau devenu bœuf

Lors de l'Aïd el kebir, notre ami Max Josserand, a été réquisitionné par la Préfecture pour venir récupérer un taureau attaché sur la voie publique et qui était destiné à être sacrifié.

Pendant les quelques jours passés chez l'équipe Josserand, ce taureau a démontré qu'il était gentil et qu'il savait se rendre utile. Il a en effet permis de récupérer des bovins qui s'étaient échappés de leur pâture. Les fuyards ont été attirés par le taureau et l'ont suivi. Il ne restait plus qu'à ce taureau à revenir dans le pré et le tour était joué !

Alors quand le propriétaire de l'animal a appelé pour le récupérer, Max Josserand a tout fait pour l'en dissuader, allant même jusqu'à le racheter pour lui sauver la vie.

L'OABA a pris en charge les frais vétérinaires de castration et en fin d'année, le bœuf a été conduit dans notre ferme d'accueil savoyarde. Il y coulera des jours heureux en compagnie de nos autres bovins. Nous avons décidé de l'appeler "Maxou"», en souvenir de son sauveur !

"Petites oreilles", le miraculé de l'Aïd

Autre rescapé du dernier Aïd, un mouton récupéré et racheté à son détenteur par Rafaël, l'ami de la fille de Max Josserand.

Un animal qui est d'une extrême gentillesse comme notre directeur a pu le constater récemment en allant en Isère, dans la ferme où "petites oreilles" coule des jours heureux avec des chèvres provenant d'une saisie effectuée par l'OABA en automne 2014.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

• Il abandonne ses vaches dans l'étable insalubre

Les vaches sur l'exploitation abandonnée

A l'occasion de diverses inspections sur une exploitation laitière, réalisées entre septembre 2013 et février 2014, les agents de la DDPP des Côtes d'Armor constataient le délaissement des bovins.

Les animaux étaient privés de soins, d'alimentation et d'abreuvement, outre des conditions de détention totalement inadaptées : les bovins pataugeaient dans leurs excréments, sans aucune surface sèche pour se coucher. Des cadavres étaient présents dans la stabulation et le taux de mortalité atteignait 30% de l'effectif !

Les vaches prises en charge par l'OABA

Compte tenu de ces effroyables constats et devant l'absence de réaction de l'éleveur qui avait disparu, décision fut prise par la Préfecture de retirer en urgence les bovins survivants afin de les confier à l'OABA. Le 6 mars 2014, les agents de la DDPP, les gendarmes de la brigade de Rostrenen, notre délégué régional et l'équipe du transporteur mandaté par l'OABA procédaient au sauvetage des animaux. Lors de cette opération, un bovin mort depuis quelques jours était de nouveau découvert ainsi qu'un autre bovin très maigre, couché et incapable de se relever. Son euthanasie s'imposait afin de mettre fin à son agonie.

Ce sont ainsi 69 bovins qui furent pris en charge et mis en pension, pour le compte et aux frais de l'OABA dans une structure d'accueil adaptée, située dans le Finistère.

Le 12 novembre 2014, l'éleveur était convoqué devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc pour y répondre d'abandon d'animaux. Mais il fut au tribunal, comme à la ferme : absent ! Les photographies annexées au procès-verbal dressé par les agents de la DDPP permirent au tribunal d'entrer en voie de condamnation. L'exploitant a ainsi été condamné pour abandon de son cheptel à deux mois d'emprisonnement avec sursis, 400 euros d'amende, à l'interdiction de détenir des animaux pendant deux ans et à la confiscation des 69 bovins pris en charge par l'OABA.

Notre association a obtenu la somme de 39 226 euros en remboursement des frais de garde et de soins des bovins, outre 1 000 euros à titre de frais judiciaires.

• Une soixantaine de brebis confiées à l'OABA

Lors de leur intervention sur une exploitation située à Riom, en août 2014, les agents de la DDPP du Puy de Dôme découvraient 14 cadavres d'ovins en état de décomposition avancée et de nombreux ossements jonchant le sol, preuves de mortalités importantes antérieures. Les animaux survivants présentaient des signes de maladie non soignée (myiases cutanées avec présence d'asticots) et ils étaient particulièrement maigres, dont une brebis cachectique, couchée.

Une pauvre brebis à l'agonie

Les animaux étaient privés d'eau et de nourriture, l'herbe étant devenue bien rare. Des débris de verres (restes de canettes de bière) et différentes tôles et objets métalliques encombraient la parcelle où les brebis étaient détenues, les exposant ainsi à des risques de blessures. Un âne était également présent.

Le détenteur des animaux était parti au Portugal depuis plusieurs semaines, sans mandater une personne compétente pour entretenir convenablement ses ovins. Devant l'état de délaissement de l'exploitation et l'urgence à sauvegarder la vie des animaux survivants en souffrance, les agents de la DDPP du Puy de Dôme procédaient au retrait de la garde des animaux pour les confier à notre association. Ce sont ainsi 62 ovins et un âne (pris en charge par l'ADADA : Association des Amis des Anes) qui ont pu être retirés, le 4 septembre 2014. Il fut découvert lors de cette opération, trois autres carcasses d'ovins morts sur une parcelle. Sur un second terrain, une forte odeur de putréfaction régnait, en raison de la présence de restes de carcasses dont se nourrissaient visiblement les deux chiens présents…

Une brebis trop faible et deux autres dévorées par les asticots furent euthanasiées par le vétérinaire sanitaire requis par les agents de la DDPP. Policiers et gendarmes ne furent pas de trop pour maîtriser le propriétaire des animaux, revenu de son périple portugais. C'est donc sous les insultes et les menaces que 59 brebis furent chargées dans le camion de transport destiné à conduire les animaux dans une ferme d'accueil conventionnée par l'OABA. Notre directeur, qui accompagnait le transporteur, dut appeler la gendarmerie lors du trajet de retour car le propriétaire des brebis avait décidé de les suivre ! Pendant l'interpellation de ce charmant monsieur, le camion de transport fila et emprunta les petites routes pour éviter toute nouvelle déconvenue. Les animaux furent finalement déchargés sans encombre vers 21 heures.

Renvoyé à la barre du tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, le 9 décembre 2014, le propriétaire des brebis fut condamné pour abandon d'animaux à une peine de 2 mois d'emprisonnement avec sursis, outre 5 230 euros d'amende pour diverses contraventions connexes. Le tribunal lui a fait interdiction définitive de détenir des animaux et les brebis ont été définitivement confiées à l'OABA qui a obtenu 59 euros de dommages et intérêts (1 euro par brebis) et 500 euros en remboursement de ses frais de représentation judiciaire.

• Il laisse mourir ses chèvres : 30 euros d'amende !

En début d'année 2014, nous sommes informés du calvaire enduré par une dizaine de chèvres sur la commune de Six-Fours les Plages (Var). Leur propriétaire les a parquées dans un abri de fortune fait de planches surmontées d'une bâche plastique qui n'empêche nullement la pluie de détremper le sol de l'enclos. Les chèvres sont trempées, certaines toussent et deux mortalités sont constatées.

Les services vétérinaires sont sollicités, un procès-verbal pour mauvais traitements est dressé mais le retrait des animaux n'est pas ordonné. L'OABA avait pourtant trouvé, grâce à la police municipale, un endroit pour les accueillir.

Le détenteur se présente le 10 octobre 2014 devant la juridiction de proximité mais sollicite le renvoi de l'affaire car il souhaite un avocat… Le dossier est alors jugé à l'audience du 28 novembre et le ministère public qui requiert 1 200 euros d'amende, appuie notre demande de confiscation des chèvres. Le 16 janvier 2015, la juridiction de proximité de Toulon rend son délibéré : le détenteur est condamné à 30 euros d'amende et à la confiscation des chèvres. L'OABA obtient un euro de dommages et intérêts.

Nous apprendrons par la police municipale que les chèvres ont été vendues entre temps. Impossible pour l'OABA de les récupérer. Aux dernières nouvelles, le jeune homme détient désormais des chiens, toujours dans de très mauvaises conditions. C'est la Fondation Assistance aux Animaux qui tente désormais de sauver ces chiens.

• Un cheptel bovin confisqué et remis à l'OABA

En juillet 2014, l'OABA est informée de l'état d'abandon d'un cheptel bovin dans un petit village des Côtes d'Armor. L'éleveur est incapable de gérer ses vaches Limousines, dont la majorité divague dangereusement près des routes et provoque des dégâts dans les cultures voisines. Quant aux bovins qui sont sur l'exploitation, ils sont enfermés dans de vieux bâtiments, avec un abreuvement aléatoire et une nourriture très insuffisante.

Les procès-verbaux dressés par la DDPP et les sollicitations de l'avocat de l'OABA conduisent le parquet de Saint-Brieuc à renvoyer l'éleveur devant le tribunal correctionnel, le 13 novembre 2014, pour y répondre notamment d'abandon d'animaux. L'éleveur ne peut apporter la moindre explication et ne semble pas comprendre ce qu'on peut bien lui reprocher… Peut être les 18% de mortalités au sein de son "élevage" ? Le tribunal le condamnera à une peine de trois mois d'emprisonnement et à la révocation de son précédent sursis (il devra donc être incarcéré). Il sera également condamné à l'interdiction de détenir des animaux à titre définitif et à la confiscation de son cheptel au profit de l'OABA.

Sans appel, le jugement est devenu exécutoire. Reste alors à récupérer les animaux : une centaine de Limousines !

L'opération est programmée les 8 et 9 décembre 2014. Gendarmerie, DDPP, services de la Chambre d'Agriculture, transporteurs, éleveurs voisins sont mis à contribution pour mener à bien la récupération des animaux, en présence du directeur et du délégué régional de l'OABA : 97 bovins pourront être attrapés, non sans difficultés… 4 bovins totalement sauvages et dangereux devront être abattus.

Des bovins enfermés dans l'obscurité

Mais l'affaire n'est pas terminée car certains animaux ne sont pas bouclés et d'autres sont bouclés mais ne sont pas présents sur l'inventaire. L'éleveur n'a pas fait ses déclarations de sorte qu'une quinzaine de bovins sont en perte de traçabilité. Des prises de sang et des recherches de filiation doivent être effectuées pour éviter de devoir procéder à l'euthanasie de trop d'animaux. Malheureusement, ces recherches seront infructueuses pour la moitié des bovins…

Des bovins difficiles à canaliser !

• Tout seul pour s'occuper (bien mal) de 318 bovins…

Le 7 octobre 2014, une mère et son fils à la tête d'un élevage bovin de 318 animaux, comparaissaient à la barre du tribunal correctionnel de Limoges. Il leur était reproché des actes d'abandon sur une cinquantaine de bovins, privés d'alimentation et enfermés dans une stabulation au milieu de carcasses en putréfaction.

L'audience permit d'apprendre que seul le fils s'occupait des bovins, sa mère se contentant de faire les papiers. Notamment ceux qui permettent de toucher les primes… Dès lors comment le fils, fut-il jeune, pouvait-il efficacement s'occuper seul de plus de 300 bovins sur 150 hectares ? Les mortalités constatées ainsi que le mauvais état d'entretien des stabulations n'avaient rien d'étonnant. Quant au risque de récidive, il paraissait évident pour notre avocat mais pas pour le tribunal qui a relaxé mère et fils pour le délit d'abandon.

Plus de 5 000 euros d'amende ont en revanche sanctionné le non appel au service d'équarrissage et les non-conformités relevées au titre de l'identification des animaux. Ils devront payer à l'OABA 200 euros à titre de dommages et intérêts et 400 euros en frais d'instance.

• Le taureau à la corde interdit par la justice

Après un combat de douze ans, l'Alliance Anti-corrida, épaulée par l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs et la SPA du Pays d'Arles, a fait interdire le "taureau à la corde" ou "Encierro à l'Eyraguaise" qui devait avoir lieu le 15 janvier 2015.

Trois fois par an, la ville d'Eyragues (Bouches-du-Rhône) se mettait hors-la-loi en organisant ce spectacle pourtant interdit par un arrêté préfectoral de 1966 et qui se déroulait malgré les rappels au maire du sous-préfet et de la DDPP. Rappelons que ces courses se traduisaient par des agressions diverses pouvant entraîner des blessures infligées à un taureau, dont les mouvements sont entravés par une corde attachée au niveau des cornes. La tête du taureau était ainsi projetée dans un sens, dans l'autre, vers l'avant et l'arrière par une violente traction sur la corde exercée par un groupe de personnes.

Dans son ordonnance rendue le 8 janvier 2015, le juge des référés du tribunal de grande instance de Tarascon a donc interdit cette manifestation, sous peine d'une astreinte de 3 000 €. Il a également ordonné la publication de la décision dans le quotidien La Provence aux frais des organisateurs, condamnés à verser à chaque association la somme de 400 € ainsi qu'au paiement des entiers dépens.

Une décision qui a été respectée par les organisateurs de l'Encierro puisque, ce 15 janvier 2015, seul un taureau en carton pâte a défilé dans les rues d'Eyragues. Une ordonnance de référé respectée mais non approuvée puisque les défenseurs de cette manifestation ont décidé de relever appel, au nom de la défense des traditions !

Depuis quand la violation de la loi est-elle une tradition ?

La Provence 9/01/2015

Le tribunal de Tarascon interdit l'encierro à l'Eyraguaise

Le juge des référés demande l'application d'un arrêté de 1966. La ville d'Eyragues fera appel

Parmi nos missions, il en est une à laquelle nous sommes particulièrement attachés : secourir et héberger des animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins et qui nous sont confiés sur décision de justice.

Au cours de l'année 2014, l'OABA a accueilli 962 animaux (578 bovins, 326 ovins, 47 caprins, et quelques chevaux et porcs). L'OABA a engagé une quarantaine de procédures en justice. Le budget consacré par l'OABA pour ces procédures et ces sauvetages s'élève à environ 300.000 euros.

Ces actions de sauvetages ne sont possibles que grâce à votre aide. Nous faisons appel à votre générosité.

ÉTIQUETAGES
Suivre la bonne étoile...

Depuis le 13 décembre dernier, suite à l'application de la mesure prévue par un arrêté du ministère de l'économie datant du 30 juillet, la viande vendue en libre service dans les supermarchés est désormais accompagnée d'une étiquette simplifiée et d'une note d'une à trois étoiles en fonction de sa qualité.

Etiquetage Interbev (France)

Les grandes et moyennes surfaces peuvent ainsi utiliser des termes génériques comme "steak" ou "rôti" sur les morceaux vendus en libre-service et n'ont plus besoin de détailler le nom précis du muscle (tende de tranche, jumeau...), peu connu des clients. Par ailleurs, cette dénomination s'accompagne d'un classement par étoile selon la qualité, un peu comme pour les hôtels, trois étoiles correspondant à la qualité maximale et une étoile "pour le potentiel de qualité le moins élevé".

Cette mesure vise à fournir une information "plus simple et plus compréhensible" mais est-ce vraiment ce que le consommateur recherche ? Cette vulgarisation de l'étiquetage n'accentue-t-elle pas au contraire encore plus l'opacité qui entoure l'origine des viandes ?

En quoi satisfait-elle les interrogations des acheteurs quant à l'origine de la viande ? Elevage industriel ou bœuf à l'herbe ? Animal élevé dans le respect de son bien-être ou simple numéro dans une chaine de production ? Animal étourdi avant sa mise à mort ou en pleine conscience ?

Quand les professionnels de la distribution prendront-ils enfin en considération les attentes d'une partie de notre société qui, plus que jamais, se préoccupe du vivant et du sort de l'animal dont est issu le morceau de viande ? La mouvance "vegan" qui ne cesse de grandir, les enquêtes des défenseurs des animaux dans les élevages et dans les abattoirs, les nombreux ouvrages sur la notion d'animal doué de sensibiité, ne sont-elles pas un signal fort ?

Le consommateur, qui ne souhaite pas pour autant renoncer complètement à la viande, veut cependant savoir ce qui se passe en amont de son assiette.

Pourquoi être plus longtemps réticent à l'idée d'un label de bien-être animal ? Pourquoi ne pas suivre, par exemple, la voie de nos voisins néerlandais* qui eux aussi ont instauré un système d'étoiles sur les emballages de produits d'origines animales mais avec une signification bien différente : plus il y a d'étoiles, plus le bien-être animal a été respecté durant toutes les étapes de la production.

Etiquetage Beter Leven (Pays-Bas)

En attendant un tel étiquetage, il est important de rappeler aux consommateurs qu'ils sont la clé de voûte de cet édifice. En demandant plus de transparence, en interrogeant de façon répétée les professionnels sur l'origine de leurs produits, en exigeant une production respectueuse du bien-être animal, ils contribueront à un changement indispensable de la filière viande. Car comme le disait si bien Coluche : "*Quand on pense qu'il suffirait que les gens n'achètent plus pour que ça ne se vende pas !*"

Bénédicte Iturria-Ladurée

*Label de bien-être animal : l'indice Beter Leven (Lettre de l'OABA 2014, 1er semestre)

STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL
Un feuilleton à rebondissement

Ces derniers mois ont connu une forte mobilisation autour du statut juridique de l'animal. L'évolution souhaitée par certains, rejetée par d'autres, a été au cœur de débats parlementaires animés opposant Sénat et Assemblée Nationale qui a eu le dernier mot le 28 janvier...

Octobre 2013

Manifeste de 24 penseurs, philosophes, écrivains, historiens et scientifiques pour le changement du statut juridique de l'animal dans le code civil. Action médiatique organisée par la **Fondation 30 Millions d'Amis** et relayée par les associations de protection animale, dont l'OABA.

POUR UNE ÉVOLUTION DU RÉGIME JURIDIQUE DE L'ANIMAL DANS LE CODE CIVIL RECONNAISSANT SA NATURE D'ÊTRE SENSIBLE

7 février 2014

Colloque Ecolo-Ethik organisé au Sénat par la sénatrice **Chantal Jouanno**, avec la participation de nombreux acteurs de la cause animale, dont l'OABA. Conclusions avec 25 propositions pour mieux déterminer la place de l'animal.

15 avril 2014

Dépôt d'un amendement par le député **Jean Glavany** lors du vote du projet de loi relatif à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Cet amendement "cavalier" introduit un article qui définit les animaux *"comme des êtres doués de sensibilité"* tout en les maintenant dans le régime juridique des biens. Ainsi, cet amendement apparaît comme purement symbolique sans réelle portée pour modifier le statut juridique de l'animal.

30 octobre 2014

L'Assemblée Nationale adoptait le projet de loi en deuxième lecture avec l'amendement légèrement modifié.

29 avril 2014

Dépôt d'une proposition de loi par la députée **Geneviève Gaillard** visant à accorder un statut juridique particulier à l'animal en le soustrayant des biens immeubles et meubles dans le code civil et précisant que *"les animaux doivent bénéficier de conditions conformes aux impératifs biologiques de leur espèce et assurer leur bien-être"*.

Cette proposition de loi modifie également le code pénal en incluant les animaux sauvages pour les sanctions des sévices graves envers les animaux.

Janvier 2015

Lors de sa séance du 22 janvier, le **Sénat** décidait de supprimer l'article 1 bis définissant les animaux comme *"des êtres vivants doués de sensibilité"*. C'était un retour à la case départ d'une incohérence entre le code civil et le code rural. Mais cette suppression semblait davantage s'expliquer par l'imprécision du texte que par un rejet de toute évolution normative en faveur de l'animal, la commission des lois estimant que la réforme du statut juridique de l'animal mérite une réflexion approfondie. C'est ce qu'introduisait la proposition de loi soutenue par **Geneviève Gaillard** pour une vraie réforme du statut de l'animal. Mais ce texte risque de n'être jamais inscrit à l'ordre du jour…

Lors de sa séance du 28 janvier, l'**Assemblée Nationale**, en lecture définitive, rétablissait l'article 1 bis (devenu article 2). Le code civil reconnait donc enfin les animaux *"comme des êtres doués de sensibilité"*.

Saisine du **Conseil constitutionnel** le 29 janvier par 60 sénateurs. A suivre...

DÉBATS SUR L'ÉLEVAGE ET L'ABATTAGE

Franz Olivier Giesbert et l'OABA à Nice

Franz Olivier Giesbert avait répondu à l'invitation d'un collectif animalier des Alpes Maritimes pour une conférence-débat à Nice le 16 décembre, avec la participation de l'OABA. La récente sortie du livre *L'animal est une personne* et du *Manifeste pour les animaux* offrait l'occasion d'aborder les problèmes de l'élevage et de l'abattage des animaux.

Les échanges entre l'écrivain éditorialiste et le président de l'OABA ont éclairé les nombreux participants à cette réunion sur les élevages industriels et sur les méthodes d'abattage des animaux, en particulier l'atrocité des mises à mort sans étourdissement. Il ne s'agit pas de bannir tel ou tel rite religieux, mais d'abolir des souffrances inutiles puisqu'il est possible de saigner un animal inconscient après étourdissement. Son expérience des visites d'abattoirs a permis à Franz Olivier Giesbert de découvrir certaines pratiques et de les dénoncer à un large public. Il est un porte-parole important dans le combat que mène l'OABA. Il a exprimé tout son soutien à notre association et a écrit son admiration dans la dédicace de son livre.

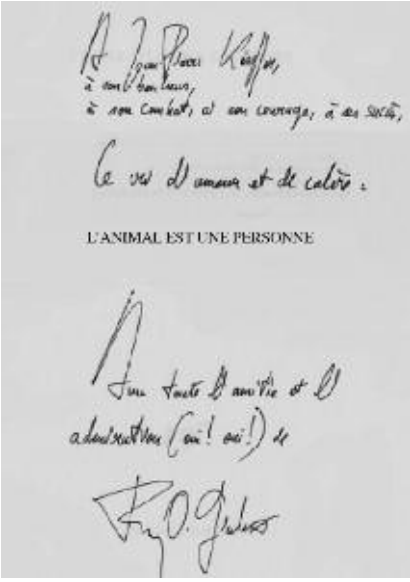

Dédicace pour l'OABA

Avec l'éloquence qu'on lui connait, mais surtout avec conviction, il a délivré un message pour vivre aujourd'hui avec plus de respect et de compassion pour ces êtres sensibles, sachant tout ce que la science nous a appris sur l'intelligence et le ressenti des animaux.

FOG entouré de représentants de l'OABA Bénédicte Iturria-Ladurée, Frédéric Freund et Jean-Pierre Kieffer

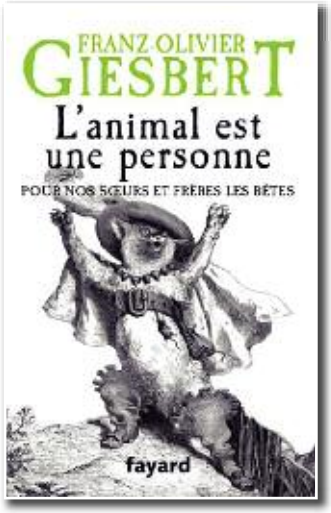

Aymeric Caron et l'OABA à RMC

Aymeric Caron et Jean-Pierre Kieffer étaient invités à l'émission "Vos animaux" animée par Laetitia Barlerin sur RMC le 1er février.

Pour écouter en podcast :
http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/podcast

À LIRE

Livre blanc pour une mort digne des animaux
Essai / beau livre
Editions du Palais, octobre 2014

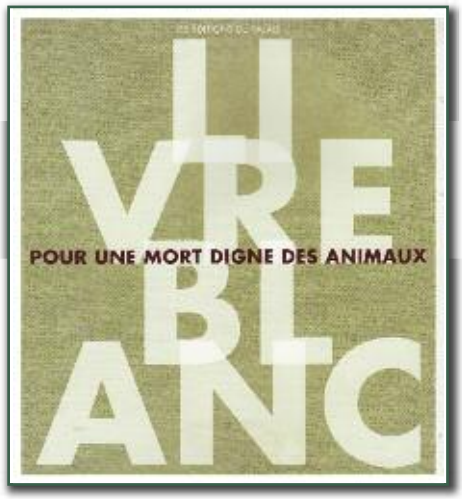

Ecrit par quatre chercheurs (Jocelyne Porcher, Elisabeth Lécrivain, Nathalie Savalois et Sébastien Mouret), cet ouvrage d'une centaine de pages publié par les Editions du Palais, actualise les points de vue sur l'élevage et sur la mort des animaux de ferme. Cet essai est aussi un livre d'art qui constitue une restitution sensible d'un travail de recherches effectuées sur des bases d'enquêtes menées en 2013 auprès de 66 éleveurs et sur un ensemble d'entretiens avec des éleveurs portant sur l'abattage des animaux.

Les éleveurs construisent des relations fortes, charnelles, durant toute la vie des animaux. Le début du livre en rappelle l'essentiel. Puis vient la fracture de la mise à mort. A cause de l'industrialisation, de la normalisation et de l'hygiène, l'éleveur n'accède plus à l'abattage de ses propres animaux, ni au moment où l'animal qu'il a élevé et soigné va vivre les instants qui précèdent l'entrée à l'abattoir. L'éleveur est rarement indifférent, il ressort le plus souvent chez lui une frustration de ne pas avoir de prise sur cette ultime relation avec l'animal. L'ouvrage en est une parfaite illustration, et notamment dans sa partie témoignages d'acteurs qui étayent la progression du propos. Les chercheurs s'expriment clairement, et leur parole entre en résonances avec une iconographie extrêmement bien conçue pour que le manifeste soit compris du plus large public.

Bon Appétit (Quand l'industrie de la viande nous mène en barquette)
Anne de Loisy
Editions Presses de la Cité, février 2015, 444 pages

Depuis la crise de la vache folle, notre pays se targue d'avoir l'une des meilleures viandes au monde et d'être à la pointe de la sécurité alimentaire. Le message des industriels de la viande se veut clair et rassurant : *"La viande est tracée et contrôlée de la fourche à la fourchette."* **Le consommateur français peut donc savourer en paix les 84 kilos de viande qu'il ingurgite chaque année…**

L'envers du décor est cependant beaucoup moins idyllique. Depuis quelques années, plusieurs rapports des inspecteurs vétérinaires européens, du ministère de l'Agriculture ou encore de la Cour des comptes tirent la sonnette d'alarme. Abattoirs non conformes, carcasses contaminées, prédominance de l'abattage halal et casher pour des raisons économiques, diminution du nombre d'inspections vétérinaires, absence de sanctions.

Conséquences ? Souffrances animales, tromperies à répétition et intoxications alimentaires.

"On nous cache tout, on nous dit rien" chantait Jacques Dutronc. Anne de Loisy nous dit tout. Bon appétit ?

Journaliste d'investigation depuis une quinzaine d'années, Anne de Loisy a travaillé pour *Envoyé spécial, Des racines et des ailes et Capital.* Pendant trois ans, elle a enquêté au cœur de la filière viande : élevages, abattoirs, traders, distributeurs et boucheries. Elle a interviewé les acteurs-clés, analysé des rapports d'experts (pour certains confidentiels) et déchiffré les textes de lois.

INTERNET
Réseaux sociaux

Site Internet

Un site est un peu la vitrine d'une association. Nous avons choisi une architecture simple qui permet d'accéder facilement à un maximum d'informations. Une restructuration est en cours pour apporter plus de renseignements sur nos actions, sauvetages et procédures, avec une *Newsletter* envoyée deux fois par mois. Notre site permet d'adhérer, de renouveler sa cotisation et de faire un don en ligne. C'est un système simple et sécurisé.

Réseaux sociaux

L'OABA est présente sur les réseaux sociaux depuis trois ans : elle dispose d'une page Facebook ainsi que d'un compte Twitter. Les deux sont gérés bénévolement respectivement par une jeune vétérinaire et par notre trésorier.

La page Facebook compte à ce jour 2000 "fans" (dont environ 300 nouveaux ces six derniers mois). Elle récapitule toutes les actualités concernant l'association (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...), ainsi que des liens vers des articles à propos de l'actualité du monde des animaux de ferme (réglementation, élevages...) et des informations pour le consommateur (étiquetage). Elle est interactive puisque chacun peut y écrire des commentaires. Au cours de ces derniers mois, elle a atteint une audience (visibilité) maximale de 36 000 utilisateurs uniques en un mois, dont 3 200 investis, c'est-à-dire qui ont cliqué ou interagi au moins une fois avec l'une des publications. Nos "likeurs" comptent une forte proportion de femmes, ayant en majeure partie entre 35 et 44 ans.

La page Twitter regroupe, sous la forme de courts messages (tweets), les informations essentielles de l'association ainsi que des actualités sur le monde animal. Elle compte à ce jour plus de 400 "followers".

WEB www.oaba.fr

@oaba_off

facebook.com/oaba

OABA
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Directeur de la publication
Jean-Pierre Kieffer
Rédacteur en chef
Frédéric Freund
Pao : J.Lemarquis
Impression : Nord'Imprim
Dépôt légal 1er trimestre 2015 - ISSN : 1958-3621

Site internet : **www.oaba.fr**
Secrétariat : contact@oaba.fr
Président : jp.kieffer@oaba.fr
Directeur : f.freund@oaba.fr
10, place Léon Blum - 75011 Paris
Téléphone : 01 43 79 46 46 - Télécopie : 01 43 79 64 15

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C022177
IMPRIM'VERT